Compte rendu de la réunion du Conseil municipal de la Commune de LOURNAND du 14 Avril 2022

(Convocation du 7 avril 2022)

<u>Présents</u>: MAURICE Jean-Pierre, GILLET Michel, PAILLART Julien, MAURIN Florent, DUPLESSIS Jacques, LEGER Cyrille, TRAMARD Camille, CHOCAT PAYET Laetitia.

<u>Absents</u>: ABITBOL Hector (pouvoir à Jacques DUPLESSIS), DUMONTOY Marjorie (pouvoir à Michel GILLET).

Secrétaire de séance : LEGER Cyrille.

La séance est ouverte à 19 heures 30.

Le Maire précise à l'ensemble du conseil qu'il convient d'ajourner l'approbation du compte rendu de la séance précédente afin que ce dernier soit modifié. Il est également nécessaire de rajouter à l'ordre du jour la modification de l'affectation des résultats.

1. Annulation des délibérations 05-2022 et 08-2022 « Affectation des résultats budget communal et budget assainissement»

Le Maire expose à l'ensemble du Conseil Municipal qu'il convient d'annuler les délibérations 05 et 08 de l'année 2022. Ces délibérations correspondent aux affectations des résultats du budget assainissement et communal.

En effet, les reports de l'année 2021 n'ayant pas été pris en compte par l'informatique, le Conseil doit revoter l'affectation des résultats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents et représentés l'annulation des délibérations 05 et 08 de l'année 2022.

2. Affectation des résultats 2022 budget communal.

Le Conseil Municipal,

- Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

Résultat de fonctionnement au 31/12/2020: +97400,85 € Virement à la section de fonctionnement : -50043,04 € Résultat de fonctionnement au 31/12/2021: -9668,33 € Résultat Global : +37689,48 €

Résultat d'investissement au 31/12/2020 : - 50 043,04 € Résultat d'investissement au 31/12/2021 : + 36 501, 54 € RAR : 0.00 € Résultat global : - 13 541, 50 €

- considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
- décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	37 689, 48€
Affectation obligatoire :	
à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	13 541, 50 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	24 147, 98 €
Total affecté au c/1068	13 541,50 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	
Déficit à reporter (ligne 002)	13 541,50 €

3. Affectation des résultats 2022 Budget assainissement

Le Conseil Municipal,

- Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

Résultat de fonctionnement au 31/12/2020 : +28 464, 16 € Virement à la section de fonctionnement : 0 € Résultat de fonctionnement au 31/12/2021 : +19 050, 53 € Résultat Global : +47 514, 69 €

Résultat d'investissement au 31/12/2020 : $+61\ 651, 65$ € Résultat d'investissement au 31/12/2021 : -9317, 01 € RAR : 0.00 € Résultat global : $+52\ 334,64$ €

- considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
- décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	47 514, 69€
Affectation obligatoire :	
a la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	€
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	€
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	47 514, 69€
Total affecté au c/1068	€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	
Déficit à reporter (ligne 002)	0.00€

4. Budget communal primitif 2022

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

<u>Investissement:</u>

Dépenses : 341 221, 00 € Recettes : 341 221, 00 €

Fonctionnement:

Dépenses : 318 159,82 € Recettes : 318 159,82 €

Le Conseil Municipal adopte ce budget à l'unanimité des présents et représentés.

5. Budget assainissement primitif 2022

Investissement:

Dépenses : 137 450, 19 € Recettes : 137 450, 19 €

Fonctionnement:

Dépenses : 94 552,69 € Recettes : 94 552,69 €

Le Conseil Municipal adopte ce budget à l'unanimité des présents et représentés.

6. Vote des subventions aux associations.

Le Maire rappelle la dynamique positive de la vie associative de la Commune.

(<u>A l'intention de toutes les associations</u> : afin de pouvoir prétendre à une subvention de la part de la commune, le Conseil Municipal vous demande de déposer une demande officielle, accompagnée d'un projet chiffré avant le 15 février de l'année concernée). Le Conseil proposera également une rencontre « mairie-association » dont la date vous sera communiquée prochainement.

La Mairie a reçu des demandes de subventions de la part des associations : « Balad'Café », « Un P'tit air de festival », « Castrum Lordo ».

	Accordé	VOTE CONSEIL
Un P'tit Air de Festival	3 000,00 €	9 pour, 1 abstention
Castrum Lordo	1 500,00 €	9 pour, 1 abstention
Balad'Café	500 €	9 pour, 1 abstention
Lournand Notre Patrimoine	1 000,00 €	9 pour, 1 abstention

7. Décision concernant l'acquisition de matériel de réception destiné à la mise à disposition des associations.

Le Maire propose à l'assemblée d'acquérir du matériel de réception, type barnum, destiné à la mise en disposition des associations.

Ce matériel serait géré par l'association Balad'Café, avec laquelle une convention sera mise en place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents et représentés l'acquisition de matériel de réception géré par l'association Balad'Café.

8. Décisions d'investissements prioritaires liés à des ouvrages sécuritaires sur le RD381.

Le Maire expose à l'ensemble du Conseil que, suite aux différents échanges concernant la sécurité sur la commune de Lournand, il a été proposé la mise en place de ralentisseurs à l'entrée du Bourg ainsi que devant l'école.

Un devis concernant un ralentisseur devant l'école a déjà été transmis, un second pour l'entrée du Bourg doit être transmis dans un second temps.

9. Entretien des logements et emplacements communaux.

Le Maire expose à l'ensemble du Conseil qu'il convient d'effectuer divers travaux d'entretien dans les logement et emplacements communaux.

En effet, il est nécessaire de prévoir le remplacement du ballon d'eau de Mme Véronique MOREL, ainsi que la porte d'entrée de Mr Arnaud BASE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents et représentés d'effectuer les travaux d'entretien nécessaires des logements communaux et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

10. Convention de location temporaire de matériel via la Communauté de Communes du Clunisois.

Le Maire propose à l'ensemble du Conseil de délibérer concernant la mise en place d'une convention avec la communauté de communes du Clunisois afin d'emprunter temporairement du matériel de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents et représentés la mise en place d'une convention de location temporaire de matériel.

11. Questions diverses.

- Planning des élections du 24 avril 2022.
- Commémoration 8 mai : organisation, choix de l'horaire, information à transmettre aux habitants ainsi qu'à mettre sur le site internet.
- Boîte à chat : Proposition d'une concertation entre habitants afin de trouver une place plus appropriée convenant à tous.

Séance levée à 22h30.

